

Les prédateurs dans le pré

Le nez dans l'herbe ou bien agrippés aux branches, les chercheurs de l'Inra qui s'intéressent à l'élevage de plein-air, aux moyens et aux manières de concilier production d'agneaux et production d'environnement, se retrouvent aujourd'hui de façon inopinée face à la question des prédateurs : escadrons de grands corbeaux avec guetteurs et goûteurs d'agneaux nouveau-nés, raids furtifs de renards, charges de meutes de sangliers avec découpes brutales et gaspillage, mises en scène savantes du lynx avec sélection des brebis trop curieuses, frappes éclairs de meutes de loups sur béliers inattentifs jusqu'aux abords des cabanes occupées par les bergers.

Pourquoi n'avons-nous pas prévu cette irruption de faune sauvage au milieu des troupeaux domestiques ?

Difficultés techniques et sociales

Chez les éleveurs avec qui nous travaillons, pour la plupart cernés par les broussailles et la forêt, il était pourtant probable qu'un jour le "sauvage" (du latin *sil a*) sorte du bois. Tout à notre affaire des questions pastorales liées à la conservation des milieux ouverts, nous n'avons pas pris le temps de mieux cerner ce qui accompagnait leur fermeture : agrandissement du domaine forestier, pullulation du gros gibier, restauration d'équilibres naturels certifiés par les grands et petits prédateurs.

Manifestement, sur les espaces gagnés par les broussailles, les éleveurs ne sont pas seuls, au point que cer-



tains peuvent se prévaloir de difficultés rencontrées pour se réfugier, au sein même des montagnes, dans du zéro-pâturage. Les difficultés ne sont pas d'ordre strictement technique (clôtures, patous, etc.). Elles découlent de la position sociale de plus en plus minoritaire des éleveurs dans les sociétés locales, prises dans le mouvement d'expansion économique des loisirs liés à la Nature. Par exemple, les ACCA¹ n'ont plus la même composition sociale, les prix de location de chasse sont souvent sans commune mesure avec ceux des pâturages, particulièrement celles consenties par l'Office National des Forêts.

A l'heure où l'Europe cherche à responsabiliser les éleveurs vis-à-vis de la qualité de l'environnement, et où ces derniers, malgré les incertitudes, acceptent de jouer le jeu, il nous paraît fondé de poser la question de la res-

pensabilité des amateurs de forêts denses, de gros gibiers et de prédateurs. Ces derniers ne sauraient rester des *res nullius* (c'est-à-dire, en termes juridiques, des biens n'appartenant à personne), mais devraient au moins devenir des *res communis* (c'est-à-dire des biens publics). Il s'agirait donc de ne plus confondre un chien errant avec un renard ou un loup, puisque le premier est sous la responsabilité de quelqu'un, parfois même celle du voisin, alors que personne n'a aujourd'hui légalement la responsabilité des seconds.

Des acteurs responsables

Nous considérons que les éleveurs impliqués dans les politiques agrienvironnementales ne sont pas une espèce en voie de disparition. Ils font preuve de capacités d'initiatives, sachant prendre leurs responsabilités en matière à la fois technique

et sociale. Nous souhaitons que les autres acteurs concernés par la conservation et la consommation de la Nature adoptent des comportements allant dans le même sens. Nous ne pouvons qu'inciter les éleveurs, et les aider, à acquérir un savoir-faire dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales, savoir-faire bien différent de celui mobilisé dans l'organisation des filières. Mais il nous faut bien reconnaître que nos corbeaux, renards, lynx, ours et autres loups commencent à sacrément charger la barque du côté des compétences requises des éleveurs.

**Jean-Paul Chabert &
Michel Meuret**

Inra - Systèmes Agraires et
Développement - Avignon

1. ACCA : Association
Communale de Chasse Agréée